

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juin 2010

**MODERNISATION DES PROFESSIONS JUDICIAIRES ET
JURIDIQUES RÉGLEMENTÉES - (n° 2621)**

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 54

présenté par
M. Nicolin-----
ARTICLE 24

À la première phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« son application »,

les mots :

« l'application de ce même article ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.